

Collectif Victimes des Éoliennes,
en association avec *Friends against wind*
victimes.eolien@gmail.com

Madame la Ministre de l'Écologie, du Développement
durable et de l'Énergie
Hôtel de Roquelaure – 246 Boulevard Saint-Germain
75 007 – PARIS

Le 28 février 2015

LETTRE OUVERTE

Madame la Ministre,

Concernant le vote d'un amendement au Sénat fixant à 1000 m la zone-tampon des installations de production d'énergie éolienne, classées ICPE, je souhaite vous signaler l'insuffisance de cette mesure, pour le cas où elle serait adoptée par l'Assemblée nationale.

Pour commencer, l'Académie de Médecine avait préconisé 1500 m comme distance minimale entre éoliennes et habitations. C'était en 2006, avant la publication d'importantes études sur les infrasons émis par les éoliennes, lesquels ont des effets nocifs jusqu'à 10 km et davantage (1).

Ensuite les parcs éoliens sont éminemment variables de par la topographie environnante, le nombre des machines, leur puissance et leur hauteur. Définir a priori une distance s'appliquant à tous les cas serait un raccourci administratif de douteuse efficacité pour assurer la santé des citoyens.

En Allemagne, l'État libre de Bavière a fait beaucoup mieux en légiférant une distance tampon de 10 fois la hauteur totale des éoliennes (2).

Les victimes de l'éolien qui se sont fait connaître suite à l'appel publié sur le site Internet *Friends against wind* (3), désirent pour la plupart rester dans l'anonymat. La majorité d'entre elles ont mis leur maison en vente, et pour autant veulent éviter toute mauvaise publicité faisant fuir les acheteurs ; d'autres sont en procès, et optent pour la discrétion ; enfin beaucoup ont peur de s'attirer des représailles de la part des autorités.

Je suis l'une de ces victimes, et j'ai été priée par mes collègues de vous faire part de leurs souffrances, du traitement discriminatoire qu'elles reçoivent de la part des autorités sanitaires et autres, de leur sentiment d'être devenues des cobayes, et même des otages de ces installations qui ont fortement dévalorisé leurs biens, les rendant souvent invendables. À la différence du Danemark, la France ne prévoit aucune compensation financière pour leurs pertes matérielles. Elles doivent donc, très souvent, supporter bravement leurs souffrances, leur vie gâchée, et leur désespoir de ne jamais pouvoir déménager loin des machines qui les torturent.

Les éoliennes ont ainsi marginalisé cette minorité de résidents qui sont sensibles à leurs infrasons de facture si particulière, comme une autre minorité est sensible au mal de mer ou des transports. Mais les médecins qui étudient leur cas ont fait savoir que, chez la majorité des résidents, les effets se feront connaître à long terme. Les personnes sensibles sont donc en fait comme le

proverbial canari de la mine. Mais tandis que ces canaris sont choyés, les victimes des éoliennes sont conspuées. Elles doivent donc souffrir en silence d'insomnie chronique, et autres maux causés par ces vibrations pulsées qui s'invitent de fait dans leur domicile, à des heures où la loi interdit pourtant les troubles anormaux du voisinage.

Monsieur le Sénateur PS d'Indre-et-Loire, Jean Germain, a déclaré que les éoliennes, « *ça rend la vie à proximité impossible* ». Vivant moi-même à 1020 m d'éoliennes, je confirme cette affirmation.

Je témoigne par cette lettre de mon expérience vécue depuis 2008 auprès de 4 éoliennes de 2 MW chacune, de 135 m de hauteur en bout de pale, situées à l'ouest de ma maison. Je veux parler de mes céphalées de plus en plus fréquentes, de plus en plus violentes, de bourdonnements et sifflements d'oreille, et la nuit de ce bruit permanent de transformateur électrique, de ces nausées violentes m'obligeant à me lever et à partir en voiture pour aller trouver un endroit calme n'importe où pour dormir. Une couette, un oreiller sur la banquette arrière, les pieds calés sur la vitre de la portière, et des distances à parcourir de plus en plus grandes. Repos ? NUL, et un énorme sentiment d'injustice.

Le promoteur avait affirmé que l'on n'entendrait rien ou que nous nous habituerions ; il n'empêche qu'il a lui-même vendu sa maison dès la première turbine implantée. Le maire affirmait lui aussi qu'il n'y aurait pas de problèmes pour les riverains. Moi par contre, j'ai eu une perte d'équilibre et me suis cassé littéralement le nez ; ceci en plus des douleurs cardiaques, des déflagrations électriques dans le cerveau, et des micro-vibrations dans tout le corps, en alternance, qui constituent mon quotidien.

Je vous le demande, Madame la Ministre : ces maltraitements sont-elles humainement acceptables ?

En vous remerciant par avance d'œuvrer pour un plus grand respect de la santé des citoyens, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en mon nom et en celui des personnes que je représente, en nos respectueuses salutations.

Ghislaine Siguier
Présidente du Collectif Victimes des Éoliennes
victimes.eolien@gmail.com

Références

1. <http://lemontchampot.blogspot.fr/2014/12/approche-epidemiologique-des-tres.html>
2. <https://www.verkuendung-bayern.de/gvbl/jahrgang:2014/heftnummer:19/seite:478>
3. <http://fr.friends-against-wind.org/victims>